

Ensemble
contre
la peine
de mort

ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT EST LE PORTEUR DU PROJET

★ Depuis 2000, l'association française Ensemble contre la peine de mort (ECPM) lutte pour l'abolition universelle de la peine capitale. Partout dans le monde, l'association fédère et mobilise les forces internationales, agit aux côtés des avocats qui défendent des condamnés à mort, sensibilise les opinions publiques et promeut une conception humaniste de la justice. ECPM est à l'origine des Congrès mondiaux contre la peine de mort, qu'elle organise tous les trois ans (Strasbourg 2001, Montréal en 2004, Paris en 2007 et Genève en 2010) en présence de plusieurs milliers d'abolitionnistes venus du monde entier (société civile, hommes politiques...).



L'ORGANISATION MAROCAINE DES DROITS HUMAINS (OMDH) EST LE PARTENAIRE DU PROJET

★ Depuis sa création le 10 décembre 1988, l'OMDH n'a cessé de revendiquer l'abolition de la peine de mort comme corollaire du respect des principes de la protection internationale des droits de l'homme et l'harmonisation de la législation marocaine avec les conventions internationales qui s'y rapportent et qui insistent sur la nécessité de s'engager à protéger le droit de l'homme à la vie. En 1993, elle a été la seule organisation s'opposant publiquement à la condamnation à mort du commissaire principal des RG (Renseignements généraux) accusé de graves chefs d'accusation dont le viol de dizaines de femmes. L'association publie régulièrement des communiqués de presse et rapports sur les cas des condamnés à mort et célèbre annuellement la Journée internationale contre la peine de mort. Membre de la coalition mondiale contre la peine de mort, l'OMDH est l'un des membres fondateurs de la Coalition marocaine contre la peine de mort.

LA COALITION MAROCAINE CONTRE LA PEINE DE MORT EST ASSOCIÉE AU PROJET

★ Née le 10 octobre 2003, la Coalition marocaine contre la peine de mort rassemble onze associations de défense des droits humains : L'Association des barreaux d'avocats au Maroc (ABAM) / L'Association marocaine des droits humains (AMDH) / L'Organisation marocaine des droits humains (OMDH) / Le Forum marocain pour la vérité et la justice (FMVJ) / Amnesty International section marocaine / L'Observatoire Marocain des Prisons (OMP) / Le Centre pour les Droits des Gens (CDG), la Ligue marocaine de défense des droits de l'Homme (LMDDH) / l'Instance marocaine des droits de l'homme (IMDH) / l'Association marocaine des Nations unies / l'association Adala.



CONTACT

Mustafa ZNAIDI
Coordinateur du projet
Ligne directe : 00 212 53 777 00 60
mznaidi@abolition.fr



Avec le soutien financier
de l'Union Européenne

www.omdh.org • www.abolition.fr

Ensemble
contre
la peine
de mort



RENFORCEMENT ET STRUCTURATION DU MOUVEMENT ABOLITIONNISTE MAROCAIN

www.omdh.org • www.abolition.fr

RENFORCEMENT ET STRUCTURATION DU MOUVEMENT ABOLITIONNISTE MAROCAIN

LA PEINE DE MORT AU MAROC

- ★ Abstentionniste lors des trois derniers votes de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies appelant à un moratoire universel sur les exécutions, le Maroc n'exécute plus depuis 1993. Pour la première fois, l'article 20 de la nouvelle constitution adoptée en 2011 protège le droit à la vie et le qualifie de droit premier de tout être humain.
- ★ La peine de mort est toujours considérée comme une sanction pénale principale, selon le Code pénal de 1962 et le Code de justice militaire de 1956. Son application, prévue par fusillade, s'étend bien au delà des seuls crimes de sang (incendie volontaire, enlèvement, délits financiers, trahison et multiples infractions militaires etc..).
- ★ Selon les chiffres officiels, le Maroc compte près de 103 condamnés à mort, pour la plupart incarcérés dans la prison centrale de Kenitra.
- ★ 4 condamnations à mort ont été prononcées en 2010. Le 28 octobre 2011 la Cour d'Appel de Salé a condamné, à la peine capitale, le principal accusé dans l'attentat terroriste d'Argana, contre l'avis des familles des victimes.
- ★ Après les législatives du 25 novembre 2011, le nouveau gouvernement conduit par le Parti de justice et développement (PJD) est appelé à mettre en œuvre les nouvelles dispositions constitutionnelles relatives à la protection du droit à la vie et l'harmonisation du droit interne avec les traités internationaux en matière des droits de l'homme.
- ★ Aujourd'hui, plusieurs institutions agissent en faveur d'une transition de l'abolition de facto à l'abolition en droit. À ce titre, l'Instance équité et réconciliation a recommandé en 2006 la ratification du Deuxième protocole facultatif relatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (OP2) qui abolit la peine de mort en toutes circonstances. Le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), institution nationale de promotion des droits de l'homme désormais appelé CNDH, a pris plusieurs fois position contre la peine de mort, notamment lors du 3^e Congrès mondial contre la peine de mort et dans le cadre du séminaire national sur la peine de mort à Rabat en 2008, organisé par ECPM.

OBJECTIFS DU PROJET

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Contribuer à l'abolition de la peine de mort au Maroc et, à moyen terme, faire de l'abolition une priorité de l'action publique dans l'objectif de réduire les champs d'application de la peine capitale, d'œuvrer pour la mise en place d'un moratoire officiel et la ratification des traités internationaux.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Renforcer la dynamique abolitionniste au Maroc par la structuration de la société civile marocaine, la création de passerelles entre les différents niveaux décisionnels et par le renforcement des capacités de mobilisation de l'opinion publique marocaine.

PLAN D'ACTION

AXE 1 - STRUCTURATION ET FÉDÉRATION DES ACTEURS ABOLITIONNISTES MAROCAINS

Mise en réseau des acteurs marocains de l'abolition : définition de stratégies communes et mise en place de règles de gouvernance partagée ; et élargissement de leur réseau.

- ★ Renforcement de la Coalition marocaine contre la peine de mort existante.
- ★ Création et mise à disposition d'outils et de ressources : création d'un site internet, diffusion d'une lettre d'information trimestrielle, développement d'une bibliothèque virtuelle.
- ★ Organisation de sessions de formation : techniques d'éducation à l'abolition, fundraising, communication...
- ★ Intégration régionale et internationale.

AXE 2 - MOBILISATION DES ACTEURS CLÉS DE LA SOCIÉTÉ MAROCAINE

Aborder le débat de façon dichotomique : juridique d'une part, et théologique de l'autre, privilégiant une approche progressive vers l'abolition mobilisant les acteurs principaux et ciblant le plaidoyer : réduction des champs d'application de la peine capitale, puis promotion de l'OP2 ; pour officialiser indirectement le moratoire sur les exécutions.

- ★ Organisation de campagnes de lobbying auprès des parlementaires marocains : production d'outils, organisation d'un séminaire parlementaire, rencontres politiques.
- ★ Campagne de promotion de l'OP2 auprès du gouvernement et des conseillers du Roi.
- ★ Des campagnes de lobbying auprès des oulémas : rencontres auprès de théologiens modérés, identification de « voix de l'islam » sur la question de la peine de mort.
- ★ Mobilisation des médias : organisation de conférences de presse, rédaction de communiqués.

AXE 3 - SENSIBILISER, ÉDUCER ET INFORMER LA SOCIÉTÉ MAROCAINE À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Dans un pays où la peine de mort relève des lois de la Charia, un travail de sensibilisation pour toucher un public le plus large possible (jeunes, universitaires, associations) par le biais d'une vaste campagne d'actions (interventions dans les écoles et en région, production d'études de recherche).

- ★ Mise en place d'un projet pédagogique bilingue adapté aux jeunes étudiants marocains : organisation d'une trentaine d'intervention dans les collèges et lycées, création d'une bande dessinée élaboration de modules pédagogiques, etc.
- ★ Réalisation d'une étude sur l'Islam et la peine de mort dans le contexte marocain.
- ★ Réalisation d'une mission d'enquête dans les couloirs de la mort de la prison centrale de Kenitra.
- ★ Organisation d'actions ciblées à l'occasion de la journée mondiale contre la peine de mort : conférences régionales, sit-in etc.

Rencontre entre deux anciens condamnés à mort : Antoinette Chahine (Liban) et Ahmed Al Hou (Maroc).

Éduquer à l'abolition, Marrakech, décembre 2011.

Assemblée Générale de la Coalition marocaine contre la peine de mort.

Table ronde Marrakech.

La Coalition marocaine et Antoinette Chahine.

